Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 022-212201602-20260112-2026_003-DE

COMMUNE DE NOYAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six et douze janvier à 20 heures 00, sous la présidence de Philippe HELLO, Maire, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 06 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 15	Nombre de membres présents ou représentés : 14

Etaient présents : HELLO Philippe, ROBERT Anne, PANSART Daniel, TEFFAINE Sylvianne, LEJART Frédéric, BRUAND Christophe, LEFEUVRE Chantal, JAFFRÉ Violaine, PELLAN Gérard, CAMARD Vanessa, BAUDUCEL Alice, TRONET Jean-Yves et RUELLAN Sébastien.

Absents excusés : Jean-Marc GUILLOT (pouvoir donné à Sylvianne TEFFAINE) et Liliane CICEREN.

Le Conseil nomme Frédéric LEJART en qualité de secrétaire de séance.

DELIBERATION 2026-003
AFFAIRES COMMUNALES
DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande de Mme LE VAY SEITE Jessica de son souhait d'inscrire sa fille à l'école de Noyal, en classe de PS2 à la rentrée de septembre 2026. Elle justifie sa demande par le déménagement de son entreprise dans la zone de la Tourelle, de l'incompatibilité entre les horaires de travail de son conjoint, les siens et ceux de l'école de Quessoy et de l'absence de soutien familial à proximité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

par « 0 » voix **POUR**, par « 14 » voix **CONTRE,** par « 0 » voix **ABSTENTIONS**,

- **DECIDE** de répondre défavorablement à la demande de Mme LE VAY SEITE.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme au registre
Le Maire,
Philippe HELLO

Le secrétaire de séance
Frédéric LEJART

MAIRIE DE NOYAL Côtes d'Armor

Délibération certifiée publiée le 20-01-2026 - transmise en Préfecture le 20-01-2026
Philippe HELLO, Maire